



Règlements Interclubs Jeunes Somme 2022-2023



Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 – 1 Les équipes et joueurs doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue des Hauts de France et le Comité Départemental de Badminton de la Somme.

1 – 2 Chaque équipe doit être inscrite par retour de mail une semaine avant le début du championnat. Les Frais d'inscription sont de **5 euros/équipe** (facturé par le CoDep comme pour les autres compétitions Départementales Jeunes)

1 – 3 La fiche d'inscription pour chaque équipe doit impérativement mentionner les noms, adresses, téléphones et emails des responsables du Club et de l'équipe (qui doivent être majeurs) et du capitaine.

La fiche d'inscription devra obligatoirement être envoyée par mail à jeunes@badminton80.fr

1 – 4 Chaque équipe sera composée de **3 joueurs minimum (1 joueuse et 2 joueurs)**.

La composition ne pourra être modifiée en cours de rencontre mais elle peut l'être entre les rencontres. Dans la limite des articles (2-4)

1 – 5 Seuls sont autorisés à participer les joueurs de catégorie Benjamin, Minime Cadet et junior tous titulaires d'une licence FFBAD. Les cadets et junior ne seront pas qualifiable pour la phase régionale (qui n'existe pas pour eux).

Pour information, les catégories d'âge

Saison	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24
Vétérans né(e)s en	1979 et avant	1980 et avant	1981 et avant	1982 et avant	1983 et avant
Séniors né(e)s entre	1980* et 2001*	1981* et 2002*	1982* et 2003*	1983* et 2004*	1984* et 2005*
Juniors né(e)s en	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Cadets né(e)s en	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Minimes né(e)s en	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Benjamins né(e)s en	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Poussins né(e)s en	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Minibad né(e)s en	2012 et après	2013 et après	2014 et après	2015 et après	2016 et après

* inclus

Article 2 : STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

2 – 1 Le championnat sera constitué en quatre divisions:

- La division D1 comprendra les équipes de la catégorie Junior
- La division D2 comprendra les équipes de la catégorie Cadet.
- La division D3 comprendra les équipes de la catégorie Minime.
- La division D4 comprendra les équipes de la catégorie Benjamin.

2 – 2 Afin de pallier un éventuel manque d'effectifs dans une équipe, celle-ci pourra, après validation par la Commission Jeunes, être complétée par un joueur/joueuse d'un autre club. Précision : ces équipes ne pourront prétendre au titre.

2 – 3 Un club pourra engager plusieurs équipes, réparties comme il le souhaite dans les divisions.

2 – 4 Dans une même division où 2 équipes du même club évoluent, chaque joueur ne pourra jouer que dans une seule et même équipe du début à la fin du championnat.

Article 3 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3 – 1 Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa division ou poule (dans le cas où il est possible de faire plusieurs poules par division avec une phase finale si besoin).

Article 4 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

4 – 1 Chaque rencontre sera constituée de quatre matchs, suivant la répartition :

- 1 match en simple homme – (SH),
- 1 match en simple dame – (SD),
- 1 match en double homme – (DH),
- 1 match en double mixte – (DM).

4 – 2 Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break conformément aux règles de jeu du badminton.

4 – 3 Le capitaine doit fournir la composition complète de son équipe avant le début de la rencontre (imprimé : feuille de match)

4 – 4 L'ordre des matchs est déterminé par les 2 capitaines ou les responsables de l'équipe au début de la rencontre.

4 – 5 Un même joueur ou joueuse ne peut, pour une même « journée » de championnat, jouer dans 2 équipes différentes.

4 – 5 – 1 Un joueur/une joueuse ne pourra pas disputer plus de 2 matchs lors d'une même rencontre.

4 – 6 Chaque équipe doit être présente dans la salle au moins 30 minutes avant la première rencontre.

4 – 7 Les équipes disposent de 10 jours pour procéder à la vérification des résultats sur Badnet.

Article 5 : LE CLASSEMENT DES EQUIPES

5 – 1 Le classement des équipes par division ou par poule s'établira en fonction du nombre de points :

- si égalité, alors en fonction du nombre de matchs gagnés,
- si encore égalité, alors en fonction de la différence de sets gagnés et perdus,

- si encore égalité alors en fonction de la différence de points gagnés et perdus,

5 – 2 La rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs.

3 Points pour une victoire,

2 Points pour une égalité ou victoire par forfait

1 point pour une défaite

-2 pour un forfait rencontre

Article 6 : QUALIFICATION AUX INTERCLUBS REGIONAUX

6 – 1 Une phase d'interclubs jeunes régionaux est créée par la ligue Hauts de France.

Chaque équipe remportant sa division sera automatiquement qualifiée pour ces interclubs, ils se dérouleront le 11 juin 2023.

Article 7 : CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionnée par la Commission « Jeunes ».

Si un évènement non prévu par ce règlement survient, il sera étudié directement sur place par un ou plusieurs membres de la Commission « Jeunes ».

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Le règlement fédéral s'appliquera pour tout point non développé dans ce règlement.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou de l'accompagnateur Responsable et non du Comité ou du club accueillant la compétition.

Ce règlement a été rédigé par les membres de la Commission Jeunes du Comité Départemental de la Somme de Badminton.

Date des rencontres

- Journée unique – 18 Mars : Albert

CONTACT : COMITE 80 BADMINTON

jeunes@badminton80.fr

president@badminton80.fr